

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DELIBERATION N°CP2026- 03/4/13 DOSSIER N°7325	COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 - SUBVENTIONS
--	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 -
SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°11/3/6 du Conseil général du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au Patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-03/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après d'un montant total de **3 098,51 €** ;

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Claude Chabrol – AHUN	5 ^{ème}	Centre d'interprétation du patrimoine – Hôtel Lépinat - CROZANT	46	19/06/2026	450 €
	3 ^{ème}	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	44	27/03/2026	553, 51 €
	4 ^{ème}	Le Pierres jaumatres – TOULX SAINTE CROIX	45	09/06/2026	400 €
Jean Beaufret – AUZANCES	3 ^{ème} A	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	27	20/03/2026	775 €
Jean Zay – CHAMBON SUR VOUEIZE	4 ^{ème} latinistes	Mottes castrales de l'an Mil – ST DIZIER LA TOUR	16	09/06/2026	275 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	6 ^{ème}	Microfolie – LA SOUTERRAINE	39	06/06/2026	210 €
Lycée D. Gay – BOURGANEUF	3 ^{ème} Prépa Métier et Délégués de classe	Centre Mémoire, refuge et résistances - GUERET	25	26/02/2026	435 €
			14		
TOTAL			256	/	3 098,51 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET